

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 62 (1974)

Heft: 6

Artikel: Ligue suisse des femmes abstinentes

Autor: Leuba, Y.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273770>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos de...

LES GROUPES DE PRESSION CA EXISTE...

(Suite) par Claire Masnata-Rubattel

Lorsque les groupes de pression estiment que les Autorités ne sont pas suffisamment réceptives, ils peuvent recourir à la menace, et le font fréquemment. Aux Etats-Unis par exemple, ils pratiquent depuis longtemps ce que l'on appelle le « chantage à la non-réélection » ; mécontents, par exemple, des prises de position ou des votes d'un ou de plusieurs députés, ils tentent d'amener leurs membres à entreprendre une vigoureuse campagne contre les recalitrants. Souvent avec succès. Troisième arme enfin, qui

est le plus souvent l'apanage des faibles et des minoritaires, l'action directe. L'épreuve de force est alors engagée. Arrêt de travail, grève de l'impôt, la gamme des actions directes est large et ne cesse de se diversifier. Dans la pratique, persuasion, menace et action directe se combinent selon des proportions variables ; leur articulation dépend de la place qu'occupe le groupe dans la société, de l'appui qu'il a dans l'opinion et dans le monde politique.

Les organisations patronales, par exemple, peuvent plus facilement recourir à la persuasion que les organisations de salariés, dont souvent la seule arme est la grève. Selon sa situation, chaque groupement apprécie la meilleure manière de se concilier l'opinion publique et, soit par son intermédiaire, soit directement, de peser sur les décisions du pouvoir. Il ne faut cependant jamais perdre de vue que les armes dont disposent ceux qui sont au pouvoir et ceux qui n'y sont pas ne peuvent pas être les mêmes.

Education ou propagande

On appelle « éducation du public » ou « propagande », selon la position que l'on a sur le sujet, l'action exercée par les groupes sur l'opinion. Cette éducation du public a pour but, évidemment, de créer une attitude favorable à la politique que préconise le groupe. Pour illustrer le genre et la variété des moyens dont peut user un groupe dans une campagne de propagande, voici un exemple très concret, celui de l'**American Medical Association** aux Etats-Unis. L'AMA comprend aujourd'hui à peu près les deux tiers des médecins américains. Ses activités politiques commencent à prendre de l'importance avec la fin de la première guerre mondiale, alors que les dépenses fédérales dans le domaine de l'hygiène et de la santé publique s'accroissaient. En 1948 déjà, elle avait engagé une lutte acharnée contre le système d'assurance mala-

die obligatoire proposé par le président Truman. Elle remporta d'ailleurs la victoire, après trois ans d'une bataille qui coûta 4,5 millions de dollars.

Stratégie

Plus longue encore fut la lutte qu'elle mena de 1958 à 1965 pour tenter de faire adopter la solution qu'elle préconisait pour financer les soins médicaux aux personnes âgées. Il ne s'agit pas ici d'étudier ce qu'elle proposait, mais de voir quelle stratégie elle adopta à l'égard de l'opinion publique. Elle distribua tout d'abord très largement une brochure qui décrivait les catastrophes auxquelles s'exposeraient les Américains s'ils n'entraient pas dans ses vues : la moindre de ces catastrophes n'étant pas l'instauration d'une médecine socialisée pour les personnes âgées, qui dégénérerait rapidement en une médecine sociale pour chaque citoyen. En second lieu, l'Association recourut, dans sa campagne de propagande, à un certain nombre de tactiques plus indirectes et plus subtiles : elle lutta vigoureusement pour imposer ses délégués lors d'une conférence sur les personnes âgées organisée par la Maison Blanche, qui fut donc truffée de personnes favorables à sa cause ; elle commanda à des sociologues un certain nombre d'études, espérant qu'elles montreraient que seule une faible proportion de personnes âgées aurait jamais besoin de soins mé-

dicaux importants et que par conséquent il était inutile de mettre en place un système touchant pratiquement toute la population. De plus, elle engagea un médecin à plein temps, auquel elle confia la mission d'*« éduquer »* les médecins américains, afin qu'ils puissent à leur tour *« éduquer »* leurs malades. En outre, elle monta en épingle l'importance des programmes d'Etat d'aide médicale, pour montrer qu'ils étaient amplement suffisants et prouver qu'une intervention fédérale dans ce domaine était superflue. Avec l'aide de la Chambre de Commerce des Etats-Unis (l'équivalent de notre **vorort**), elle finança des émissions de radio et de télévision, qui évidemment ne donnaient pas au public une vue complète du problème. Elle finança également des programmes dans le but de créer dans l'esprit du public une image favorable du médecin. Elle engagea ses membres à demander des honoraires plus bas à leurs clients modestes, qu'ils fussent assurés ou non. Elle attaqua ses adversaires jusqu'à les diffamer. Un journaliste même prétendit que l'AMA avait conclu avec certains membres du Congrès représentant des Etats producteurs de tabac un accord selon lequel elle ne dénoncerait pas les méfaits de la fumée sur la santé s'ils votaient contre le projet auquel elle était hostile. Si, dans ce cas précis, ses efforts furent vains, il n'en reste pas moins que cet exemple montre la

largeur de l'éventail des tactiques auxquelles peut recourir un groupe de pression dans une campagne de propagande.

En Suisse

Dans un pays comme le nôtre et dans le domaine de l'élaboration des lois, un certain type d'activité des groupes est entériné par la Constitution fédérale dans les articles dits « articles économiques ». C'est ainsi que lorsqu'un projet de loi est mis en chantier, soit sous l'impulsion du Parlement soit sur l'initiative du Conseil fédéral qui souvent agit à la demande d'un département ou — déjà — à la requête d'une association économique ou d'un groupe d'intérêt, lorsque donc un projet de loi est mis en chantier, c'est le service administratif compétent qui est chargé d'ouvrir un dossier et de rédiger un avant-projet. Puis intervient une commission d'experts « neutres » (peut-on vraiment être neutre...), désignée par le Conseil fédéral et qui comprend, outre les techniciens et les délégués des administrations cantonales et fédérales, des représentants des associations économiques et des parties prenantes. Cette commission a pour tâche de donner à l'avant-projet une forme élaborée. Celui-ci est ensuite soumis à la consultation des groupements cantonaux, des partis politiques et des associations économiques qui, remarquons-le, interviennent pour la seconde, voire la troisième fois dans le processus législatif. Après leur accord, l'avant-projet devient projet est soumis aux Chambres. Lorsqu'il a atteint ce stade, l'entreprise des groupes de pression et des associations n'est pas terminée, mais continue à s'exercer d'une façon plus ou moins discrète. Un bon exemple en est fourni par l'opération menée, à l'occasion de la révision en 1964 de la loi sur l'assurance maladie et accidents, par deux organismes importants, l'Union des médecins suisses et l'Union des caisses malades, qui ont usé, au cours des débats, de moyens variés de propagande :

bureaux d'information, campagne de presse, intervention à la radio et à la télévision, pétition et menace de référendum. Peut-on alors ne pas se poser des questions sur la profondeur de l'emprise laissée par les groupements dits « intéressés » dans notre recueil de lois ? D'autant plus que l'on sait que le lancement d'un référendum exige des moyens, surtout financiers, considérables, dont les associations économiques sont pratiquement seules à disposer.

A sens unique

Faut-il encore préciser que lorsque le Conseil d'administration d'une grande entreprise définit une politique nouvelle d'importance nationale, il n'est tenu de consulter personne, en tout cas pas les Autorités politiques. Je fais ici allusion au projet du groupe Ciba-Geigy de transférer hors de Suisse l'essentiel de ses activités ; il y serait poussé par des questions de restriction de main-d'œuvre, par les exigences de plus en plus strictes en matière écologique et par certaines difficultés dans les transferts de capitaux. Un exemple parmi beaucoup d'autres, mais qui montre bien que la consultation est toujours à sens unique et qu'une entreprise se désintéresse de l' « intérêt national » dès que sa marge de profit est en jeu.

Les groupes de pression, on le voit, ne sont pas négligeables ; leur importance numérique, le prestige qui s'attache à certains d'entre eux, qui font véritablement partie intégrante de la vie sociale et politique ; le mépris, voire la haine, en tout cas le bouillonnement d'idées que suscitent ceux qui sont à contre-courant, ne peuvent pas être passés sous silence. Le rôle qu'ils jouent dans le processus législatif, tant directement que par l'intermédiaire de l'opinion publique, ou parfois celui de l'exécutif et du judiciaire, en fait des acteurs à part entière de la vie politique. Le politologue américain qui les qualifiait de « troisième chambre du Parlement » n'avait vraiment pas tout à fait tort.

CMR.

Association suisse des infirmières(ers) diplômés (ASID)

Quatre-vingt-dix délégués représentaient, cette année, les quelque 9 500 membres de l'ASID, à l'assemblée annuelle, qui a eu lieu en pays appenzellois, le 18 mai 1974.

Changement de présidente

En remplacement de Mlle Liliane Bergier, de Lausanne, présidente sortante, Mlle Yvonne Hentsch, bien connue sur le plan international pour avoir dirigé longtemps le Bureau des infirmières à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge à Genève, a été brièvement élue à la présidence de l'ASID.

Regroupement des associations d'infirmières et d'infirmiers

« Ce thème, qui a fait l'objet de pourparlers aussi dans les associations

d'infirmières(ers) en psychiatrie et en hygiène maternelle et pédiautrie, a montré un vif intérêt au cours d'une discussion animée.

Des sujets pertinents

Les groupes d'intérêts communs (GIC) ont profité de l'occasion unique de rencontre à l'échelon national pour organiser des échanges de vues et d'expériences ouverts à tous les membres de l'ASID. Ainsi, les infirmières de santé publique réunissaient médecins, employeurs et représentants d'autorités sanitaires pour une table ronde sur les problèmes du malade, en ville et en milieu rural. Les infirmières(ers)-chefs et les enseignants ont mis sur pied des travaux de groupes sur des thèmes qui les touchent de près : théorie et pratique, motivation

du personnel à l'encadrement des élèves, information entre école et hôpital, soins complets, sécurité du malade malgré la multiplicité et les rotations des soignants.

De leur côté, les infirmières mariées, très actives dans plusieurs sections de l'ASID, se sont penchées sur la tâche de l'infirmière mariée en dehors de son foyer.

Coloration locale

De l'accueil amical à la découverte du beau pays appenzellois en passant par une mémorable soirée folklorique, la section St-Gall/Thurgovie/Appenzell/Grisons n'avait épargné ni temps ni peine pour assurer aux quelque 300 participants à ce Congrès un merveilleux petit séjour dans son attrayante région.

En entendant Mme Blunschy, qui a en outre des devoirs professionnels et familiaux, on pouvait se dire que si tous les conseillers nationaux remplissaient leur poste avec autant de conscience et d'intelligence, notre pays a bien de la chance ! Si tous les cours d'instruction civique à l'école étaient aussi vivants et directs que le fut cette conférence, peut-être que les élèves apprécieraient davantage cette branche que ne le firent ceux qui s'exprimèrent dernièrement à la Radio.

En résumé, deux journées utiles et enrichissantes, avec une nouveauté à relever : la traduction simultanée grâce à un appareil portatif accompagné d'un bon traducteur.

Y. Leuba.

en rapport avec le Bureau national de la femme, avec un syndicat ou directement avec un employeur.

Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur ces sujets. S. Chapuis.

2) Signalons à ce propos qu'il s'est créé récemment, en France, un Institut national pour la promotion de la femme, sous l'impulsion d'Edmond Lelot. Cet institut s'adresse à des femmes de 40 ans et plus, de revenus modestes et moyens, n'ayant pas de formation professionnelle particulière ; ces femmes sont réunies quatre heures par jour pendant un mois ; on leur donne des cours de méthodes de vocalise, d'expression, d'orientation spatiale, bref, on essaie de leur faire prendre conscience de leurs possibilités, de leurs goûts ; on veut leur redonner confiance en elles, afin qu'elles n'aillent pas s'engager dans n'importe quel emploi de manœuvre, non spécialement payé ; on veut leur montrer comment d'apprécier quelque chose. C'est une expérience entreprise par l'Education nationale, qui décidera dans quelques temps si c'est positif et s'il vaut la peine de la continuer.

Association suisse pour les droits de la femme

choisis selon un système paritaire : d'une part des fonctionnaires, d'autre part des représentants de syndicats, d'associations féminines et des spécialistes des questions du travail féminin. Les fonctions de ce bureau pourraient être les suivantes : l'étude des conditions de travail des femmes (salaire, retraite, aménagements sociaux), l'information touchant à ces problèmes, la formation (ou du moins une certaine surveillance de la formation, afin d'assurer l'égalité de chances dans la formation professionnelle) et le recyclage (réinsertion des femmes de 40 ans dans le monde du travail, quelles aient ou non un métier) !.

Quelques déléguées, conscientes des difficultés actuelles dues à l'inflation, ont fait remarquer qu'on ne pouvait demander la création d'un nouvel organisme coûtant forcément quelques deniers à l'Etat ; mais la majorité des

(Suite de la page 4)

déléguées a estimé que c'était le moment ou jamais de souhaiter la fondation de ce bureau — rappelons que 1975 est l'« année de la femme » — que le Gouvernement suisse ne pourrait être que félicité par l'OID s'il prenait cette initiative, et que travailler à l'amélioration des conditions de travail et des emplois des femmes ne pouvait que se traduire de manière positive sur l'ensemble du système économique.

Quant à l'OFFICE MEDIATEUR (sorte de « Commission-Ombuds » pour employer un terme barbare !), il devrait être composé de femmes uniquement et devrait être indépendant. Les femmes qui s'estiment victimes de discriminations dans l'emploi ou concernant leur salaire pourraient s'adresser à cet office qui constituerait un dossier et étudierait le meilleure possibilité d'intervention : il se mettrait

en rapport avec le Bureau national de la femme, avec un syndicat ou directement avec un employeur.

Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur ces sujets. S. Chapuis.

FRANCE :

une loi dans le vide

Les urgences s'effacent devant les exigences de la campagne électorale.

La libéralisation de la législation sur l'avortement est en question, au Parlement, depuis le 29 juin 1970, date de la proposition de loi du Dr Claude Peyret. Un projet de loi Taittinger-Poniatowski, approuvé le 6 juin dernier par le gouvernement, devait déjà être discuté en juillet, puis en décembre 1973, par les députés. Aucune réforme n'était plus urgente : il y a plus de sept cent mille avortements clandestins par an.

ATTENTION !

LIBÉRATION DE LA FEMME

Société suisse vous donne la possibilité de devenir financièrement indépendante. Recrutons dames et demoiselles pour Vaud, Fribourg et Neuchâtel de tous niveaux ; même temps ou plein temps pour différents postes dans notre réseau de vente. Ambition, personnalité, contact aisé, physique agréable, formation complète et gratuite, possibilité de promotion... S'adresser à...

Attention à ce genre d'annonce trouvée récemment dans un quotidien romand ! Seule qualité requise, le sexe ! Et quel titre pour une telle annonce.